DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021.12.269

ORU Bel Air Grand Font - Etang Des Moines - Modification des modalités d'attribution de l'aide à la construction des logements ORU - aide forfaitaire de 8000 €

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU**,** Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU**,** Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE**,** Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET**,** Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER**,** Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL**,** Jean-François DAURE à Jacky BONNET**,** Valérie DUBOIS à Sophie FORT**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL**,** Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY**,** Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT**,** Valérie SCHERMANN à François ELIE**,** Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,**

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.12.269**
RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
ORU BEL AIR GRAND FONT - ETANG DES MOINES - MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ORU - AIDE FORFAITAIRE DE 8000 €	

GrandAngoulême participe financièrement aux différentes opérations dans le cadre du renouvellement urbain des quartiers de Bel Air – Grand Font à Angoulême et l'Etang des Moines à La Couronne.

Parmi les aides financières approuvées, l'une d'entre elle concerne l'aide à la construction des logements en reconstitution de l'offre de logements démolis.

Ainsi, GrandAngoulême s'est engagé à attribuer une subvention calculée au moyen d'un système de scoring (montant de la subvention calculé en fonction des caractéristiques du projet), utilisé dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 2014-2020. Un montant plafond de 8 000 € par logement reconstruit avait également été fixé et provisionné au budget de l'opération de renouvellement urbain (ORU). L'enveloppe budgétaire dédiée à la reconstitution se chiffre donc au sein de l'APCP 23 dédiée à 1 680 000 €, calculé comme suit : 8 000 € x 210 logements en reconstitution.

Aujourd'hui, les bailleurs font état de difficultés importantes dans la mise en œuvre de leurs opérations depuis la crise sanitaire (augmentation des coûts des matériaux, difficultés d'approvisionnement, lots de travaux infructueux...) et constatent en moyenne une augmentation de 30 % des coûts prévisionnels. Face à ces difficultés, ils sollicitent GrandAngoulême pour une revalorisation de l'aide à la reconstitution ORU.

Afin de débloquer la situation et permettre la mise en œuvre de la reconstitution de l'offre dans les délais impartis, il est proposé de transformer l'aide initialement actée -plafonnée à 8 000 €- en une subvention forfaitaire de 8 000 € par logement produit en reconstitution ; dans la mesure où l'enveloppe financière dédiée à l'ORU a été provisionnée en tenant compte de ce montant plafond. Cette modification des modalités de financement sera sans impact sur l'APCP.

Cette nouvelle disposition s'appliquerait à l'ensemble des opérations en reconstitution de l'offre de logements démolis (210 logements) dont les subventions n'ont pas été versées à ce jour. A cet effet, pour les opérations ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une délibération, la modification serait actée par voie d'un avenant à la convention dûment conclue entre les parties. Les opérations concernées sont listées en annexe à la présente délibération.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification d'attribution de l'aide à la production des logements ORU en reconstitution de l'offre de logements démolis, transformée en aide forfaitaire de 8 000 € par logement reconstitué,

DE PRENDRE EN COMPTE cette modification pour l'ensemble des opérations en reconstitution de l'offre de logements démolis dont les subventions n'ont pas encore été versées

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : 14 décembre 2021	**Affiché le :** 14 décembre 2021